





Informations Conseil Communal 14 décembre 2020

Wifi 1: SALLE GYM BASSINS BACK

PWD: BoisSuisse2015

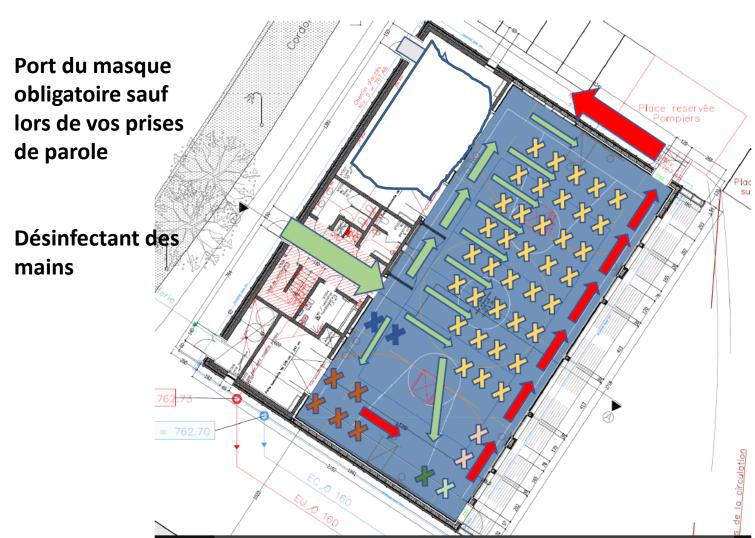
Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD: BoisSuisse2015





Plan Covid-19 salle polyvalente









Plan de protection validé

Absence du public

- Lien pour suivre le Conseil Communal
 - https://youtu.be/2gn_xbr-dbl







Elections communales 2021 Communications du greffe

Dépôt des listes

Les listes de candidats doivent être déposées au Greffe municipal. L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Date	Type d'élection	Dépôt des listes
7 mars	Conseil communal et de la	Du lundi 11 janvier au lundi 18
2021	Municipalité (1 ^{er} tour)	janvier 2021 à 12 heures précises
28 mars	Conseil communal et de la	Au plus tard le mardi 9 mars 2021
2021	Municipalité (2 ^{ème} tour éventuel)	à 12 heures précises
25 avri	Syndic (1 ^{er} tour) & Suppléants du	Au plus tard le mardi 6 avril 2021
2021	conseil communal (un seul tour)	à 12 heures précises
16 ma	Syndic (2 ^{ème} tour éventuel)	Au plus tard le mardi 27 avril 2021
2021		à 12 heures précises







Elections communales 2021 Communications du greffe

La liste N°1 des candidats au Conseil communal dite « Entente Villageoise° (1er tour) sera ouverte au public à l'issue de l'Assemblée du Conseil communal du lundi 14 décembre 2020, puis déposée au Greffe communal pour consultation et inscription des candidats.

Dans le but de respecter les mesures actuelles dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, les inscriptions sur la liste du Conseil communal dite « Entente Villageoise° (1^{er} tour) s'effectueront au Greffe municipal, <u>uniquement sur</u> rendez-vous.







Elections communales 2021 Communications du greffe

Cela étant et, en cas d'intérêt, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-joint et à nous le retourner par voie postale ou par courriel (<u>commune@bassins.ch</u>). Vous avez également la possibilité d'effectuer votre pré-inscription via notre site internet <u>www.bassins.ch</u> (s/page d'accueil).

A réception, le Greffe municipal vous fixera un rendez-vous afin d'officialiser votre candidature par le biais de votre inscription sur la liste en question déposée en son office.





Elections communales 2021 Communications du greffe

Site

internet

de la

commune

et sur

Bassinfos



Candidature Conseil Communal de Bassins 2021-2026 Liste ouverte par le Greffe Date limite 18.1.2021 à 10h00

1. Nom







Elections communales 2021

Municipaux sortants







Voie verte

Signalisation forestière





Prochains débats

- Eclairage public selon plan d'investissements 14.12.2020
- Route du Châtelard en fonction du crédit cantonal 14.12.2020
- Modernisation des compteurs d'eau sous pression
- Parking souterrain Couronne décembre ou mars ou pas de préavis
- Statuts AISE 2021 mars 2021
- Statuts ORPC mars 2021
- Règlement émoluments en matière de constructions décembre 2020 ou mars 2021 voir STI
- Budget 2021 décembre 2020 14.12.2020
- Vente de l'arsenal 14.12.2020
- Comptes 2020 juin 2021

En vert nouveau

En rouge déjà annoncé







Préavis

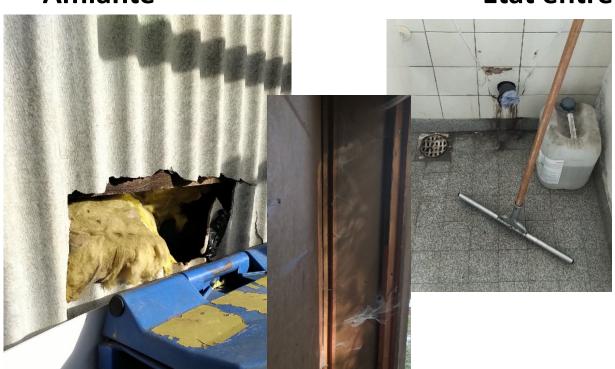




Préavis 11/20

Amiante



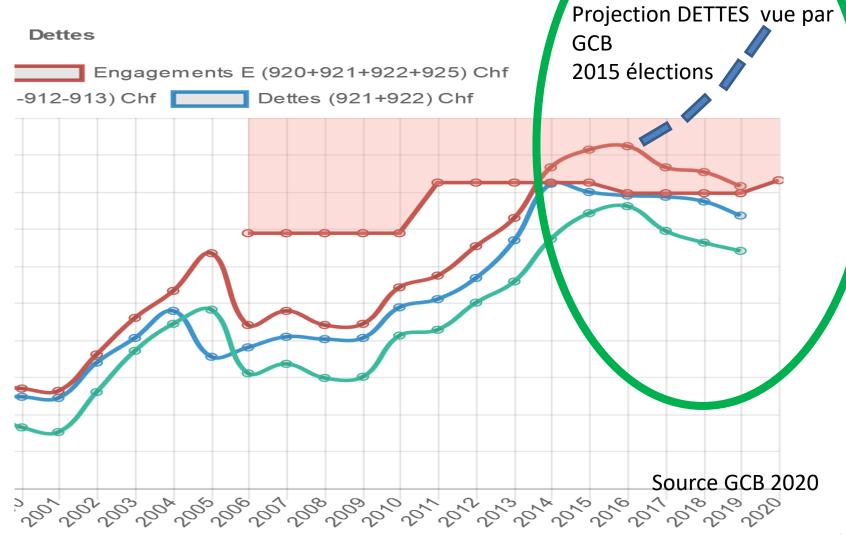








Préavis 11/20 Amendement Municipalité









Préavis 11/20 Amendement Municipalité

- 1. Respect des institutions
- 2. Respect du serment
- 3. Continuité dans la ligne politique

4. Appliquer les remarques des commissions

Source GCB 2020





Préavis 11/20 Amendement Municipalité

Appliquer les remarques des commissions

Depuis 2015, il est demandé à la Municipalité de diminuer la dette

SEPTEMBRE 2020 encore:

4. Autres

Emprunts pour charges courantes

Deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale.

Ils ne sont pas remboursés au 31.12.2019 et représentent un total de CHF 1'600'000.







Préavis 11/20 Amendement Municipalité

Critères	Etat de Vaud	Agriculteur PRIVE
		Entreprise agricole
Prix	-	+
Maintien du locataire	+	+
Trafic routier	+	+
Collaboration hivernale	+	-
(stockage sel)		
Respect du PACom	+	+
	4+	4+





Préavis 11/20 Amendement Municipalité

Texte amendé pour le bien de la collectivité :

- d'accepter la vente de la parcelle 655 avec le bâtiment de l'Arsenal pour CHF $\frac{280'000.}{410'000}$;
- d'accepter l'affectation du produit de la vente pour la réfection de la route du Châtelard pour

```
CHF 155'000.-;
```

 d'accepter la création d'un fonds de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour le remboursement de l'emprunt facture sociale, de la rubrique 9221.32, de

```
CHF <del>125'000.</del> 255'000.-.
```

9221.32

BCV - emprunt facture sociale

600'000.00





Préavis 11/20 Amendement Municipalité

Texte amendé pour le bien de la collectivité :

- d'accepter la vente de la parcelle 655 avec le bâtiment de l'Arsenal pour CHF 280'000. 410'000 .- à M. David Prélaz;
- d'accepter l'affectation du produit de la vente pour la réfection de la route du Châtelard pour
 CHF 155'000.-;

d'accepter la création d'un fonds de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 125'000 CHF

d'accepter la création d'un fonds de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour le remboursement de l'emprunt facture sociale, de la rubrique 9221.32, de

CHF 125'000. 130'000.-.

 d'accepter la création d'un fonds de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour le remboursement de l'emprunt facture sociale, de la rubrique 9221.32, de

CHF 125'000. 255'000.-.

BCV - emprunt facture sociale

600'000.00





Préavis





Préavis 12/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 12/20 sans amendement et dans le respect des arguments utilisés par la commission qui consistait à dire qu'il n'y a pas de lien entre une route et des actions Romande Energie.







Préavis





Préavis 13/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 13/20 avec l'amendement municipal et dans le respect des arguments utilisés qui consiste à dire qu'il y a effectivement un lien entre l'éclairage public avec économie d'énergie et des actions Romande Energie.







Actions Romande Energie

Etat Actions Rom		
	Montant accordé par le CC	Montant BCV
Préavis 04/15	590 000.00	
Préavis 03/15	178 000.00	
Total	768 000.00	753 767.25
		plus frais
Nombre		
d'actions initial	1120	
Nombre		
d'actions 2020	225	
Nombre		
d'actions cédées	895	





Préavis 13/20 Amendement Municipalité

Texte amendé pour le bien de la collectivité et dans le respect d'une logique évidente :

DECIDE

- D'accorder un montant de CHF 125 000.00 pour le projet du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs
- D'accepter la vente d'action de la Romande Energie à hauteur de la somme de CHF 125'000. - et d'affecter le produit au financement du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complete avec le système LED et mise sous compteur.





Préavis 13/20 Amendement Municipalité Texte amendé pour le bien de la collectivité et dans le respect d'une logique évidente :

DECIDE

- D'accorder un montant de CHF 125 000.00 pour le projet du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs
- D'accepter la vente d'action de la Romande Energie en 3 tranches annuelles de CHF 41'000, 42'000 et 42'000 pour une somme de CHF 125'000. - et d'affecter le produit au financement du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complete avec le système LED et mise sous compteur.







Préavis







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

 Prise en compte déjà faite de la baisse des rentrées fiscales sur les conjoncturelles et frontaliers - source







Rendement des communaux (en			
Acomptes 2021			
	VD	Budget Bassins	Différence
Pers. physiques - revenu	3 604 055.60		
Pers. physiques - fortune	359 297.05	-	
Total	3 963 352.65	3 950 000.00	13 352.65
Impôt à la source	109 867.44	-	109 867.44
Frontaliers	23 240.40	-	23 240.40
			-
Successions	103 271.20	1 000.00	102 271.20
Droit de mutation	175 898.55	100 000.00	75 898.55
Gains immobiliers	57 400.10	40 000.00	17 400.10
Total	4 433 030.34	4 091 000.00	342 030.34







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- Piscine
- 1.1.2021 rentre dans le giron communal pour l'entretien scolaire obligatoirement







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- Piscine
- 31.3.2021 fin de la SA au 30.4.2021







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- Piscine
- DDP de 2006 en cas de faillite retour à la commune







Si le superficiaire tombe en faillite, la Commune aura également la			
faculté de provoquer, avec l'accord de la masse en faillite, le retour anticipé de la construction			
moyennant le versement de l'indemnité prévue au présent article.			
Le droit de superficie ne sera transféré à la Commune que si			
l'indemnité a été versée ou garantie.			
VIII. Retour de la construction en cas d'extinction du droit de			
superficie à l'échéance			







décide

d'accepter le cautionnement de 4'100'000 CHF par la commune de Bassins au profit de la piscine de Bassins S.A.

- a) en donnant mandat au conseil d'administration de trouver la meilleure solution financière,
- b) en demandant à la municipalité d'informer la commission de gestion du conseil communal de Bassins sur l'état de l'emprunt,

et d'accepter également l'entrée en force du droit de superficie et de la gestion séparée de l'objet "piscine" au profit de la société anonyme Piscine de Bassins S.A.

La Présidente:

CONSEIL COMMUNAL

BASSINS

Odile Hausser

Natahlie Guignard Pidoux







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

Révision des comptes contraire à la CoGEs







1er amendement

14.318.01 - Révision des comptes

Augmentation de la charge de CHF 13'000 à CHF 20'000, pour prendre en compte les audits à réaliser.

Extraits du rapport sur préavis n° 08/20 (comptes 2019) :

- Rubrique 14.318.01 Révision des comptes
 Le budget 2019 prévoyait un montant pour un audit. Nous avons noté que la fiduciaire Favre a reçu le mandat pour le réaliser en 2 étapes : une 1ère liée au départ de Mme Liliane Malherbe à la retraite, une 2ème liée au changement de législature en 2021.
- 3. Est-ce que la commission des finances a fixé d'autres critères permettant de justifier le surcoût de l'audit à l'heure où il est demandé à la Municipalité de faire des économies ?
- 4. Est-ce que la commission se souvient que le budget 2020 a déjà inclus l'audit et que le travail des 6 mois de 2021 ne nécessitera pas un surcoût par rapport à notre budget ?
- 5. Si oui, quelle est votre référence pour justifier une augmentation de cette rubrique ?







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- Frais avocats
- Contraire aux demandes de la CoGes





2^{ème} amendement

14.318.05 - Frais de notaire, avocats

Augmentation de la charge de CHF 20'000 à CHF 30'000, au vu de la charge des années précédentes et des dossiers en cours.

1





BASSINS

- 6. Est-ce que la commission des finances peut donner ses critères pour établir le montant de cet amendement ?
- 7. Quelles sont les raisons qui ont poussé la CoFin a déposé cet amendement sans poser une question à ce sujet à la Municipalité avant de transmettre le rapport ?







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

Amortissements écoles







4^{ème} amendement

51.331 - Amortissement écoles Diminution de la charge de CHF 165'645 à CHF 155'645

Cette ligne regroupe désormais ce qui figurait sous 35.331, 35.331.3, 35.331.5 et 51.331 Le total étant de CHF 155'645 et non de CHF 165'645

Une simple question transmise à la Municipalité avant le 23.11.20 aurait permis de lever le doute sur cet écart de 10'000 CHF.

Certes il est fait mention les montants des rubriques 35 transférées au compte 51 mais nous avons augmenté le montant des amortissements de la rubrique 51.

Vous n'êtes pas sans le savoir (on en a parlé) que les statuts de l'association scolaire sont à bouts touchants. La volonté des communes et du Canton de valider les statuts pour la nouvelle législature.

Ces statuts revoient la question des loyers en lien avec le montant des emprunts et des amortissements à respecter pour établir une référence entre les communes et un plan de charges financières pour les communes.







40

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

Piscine 80'000







6ème amendement

La Municipalité désire ouvrir la discussion de la manière suivante. La convention doit être appliquée dans tous les cas de figure.

L'amendement proposé est le suivant :

51.352.5 - Retour part scolaire Piscine de Bassins S.A.

Augmentation de la charge de CHF 0 à CHF 80'000

En cas d'acceptation du 5^{ème} amendement, prise en compte de la convention entre la commune de Bassins et Piscine de Bassins SA (Utilisation de la piscine par l'AISE).

La volonté de la Municipalité consiste à répondre aux demandes vieilles de 5 ans, d'avoir une information financière au sujet de la piscine.

Nous avons de la peine à comprendre le maintien de l'amendement à la rubrique 51.352.5 alors que nous avons préparé la transparence pour les installations sportives et scolaires vis-à-vis de l'association scolaire et la population.

13. Quelles sont les raisons de reprendre la rubrique 51.352.5 dans l'école alors que la création d'une rubrique dans 511.352.5 est d'une cohérence totale à la reprise un jour proche de la reprise de la piscine par la commune ?

14.12.2020 41







La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

commentaires







Vous écrivez ceci à la page 1/5 :

Nous regrettons de plus que :

- des questions restent sans réponses,
- des réponses faites s'avèrent par la suite être fausses ou incomplètes.
- 1. Quelles sont les questions restant sans réponse ?
- 2. Quelles sont les réponses fausses et/ou incomplètes ?



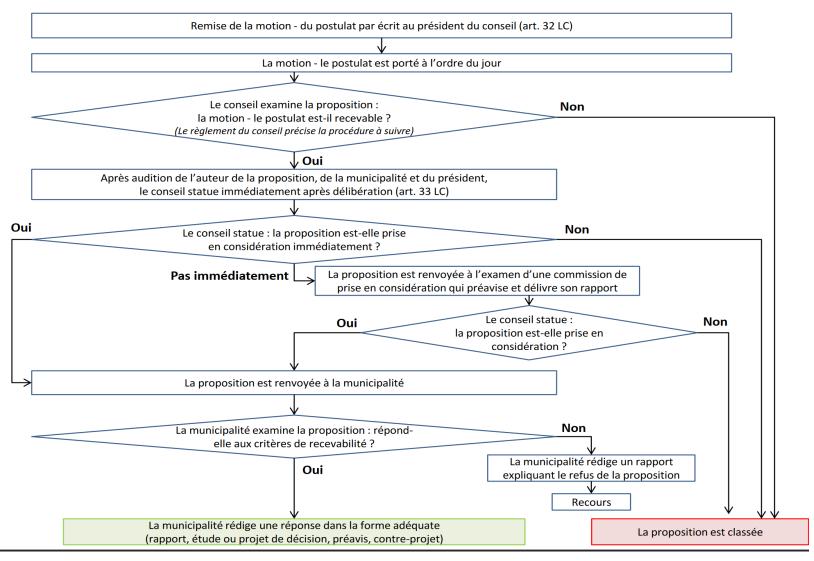






Service des communes et du logement

Traitement d'une motion - d'un postulat









Canton de Value

Service des communes et du logement

Traitement d'une interpellation

